



FIAN - 25 ANS DE SOUTIEN  
À LA LUTTE POUR LE DROIT  
À L'ALIMENTATION

Fondé en 1986, FIAN International a été la première organisation internationale des droits de l'Homme à défendre la réalisation du droit à l'alimentation. FIAN est une organisation sans but lucratif, tournée vers la base, indépendante de tout gouvernement, idéologie politique ou religion. Elle a un statut consultatif auprès des Nations Unies. Le travail de FIAN se fonde sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et plus particulièrement sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La vision de FIAN est un monde libéré de la faim, dans lequel chaque individu peut exercer dignement ses droits humains, en particulier son droit à l'alimentation.

Publié par FIAN International [www.fian.org](http://www.fian.org)  
Edité par Wilma Strothenke  
Mis en page par Ewa Garcia Folmer  
Imprimé sur papier recyclé par Integra, Walldorf, Allemagne  
Septembre 2011

Photographies  
Tom Henning Bratlie (1re et 4e de couverture)  
Mohan Dhamotharan (p.3),  
James Rodriguez, MiMundo.org (p.9),  
Roman Herre (p.4, 11),  
Ademir Luna Rodriguez/OPI (p.13),  
FIAN International (p.5, 8, 17),  
Sebastian Rötters (p. 6),  
FIAN Philippines (p. 10),  
FIAN Inde (p. 12),  
FIAN Belgium (p.14),  
FIAN Népal (p.15)

La reproduction ou la citation d'extraits de cette publication sont autorisées à condition de mentionner la source. Les éditeurs souhaitent obtenir une copie des documents dans lesquels le présent rapport est utilisé ou cité.

Edité avec le soutien financier de la Commission européenne (CE).

Les points de vue exprimés sont ceux de FIAN et non de la CE.





# LA FAIM DANS LE MONDE

## Un défi lancé aux droits de l'Homme

De plus en plus de personnes ont faim. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de façon dramatique ces dernières années. Actuellement, près d'un milliard de personnes souffrent de la faim.

Ces personnes ne manquent pas seulement de nourriture. Elles n'ont pas de contrôle sur des ressources de base telles que la terre, l'eau, les semences ou un revenu, et elles n'ont pas de pouvoir politique ni d'accès à la justice. Dans la majorité des cas, la faim peut être attribuée à une violation

du droit à l'alimentation qui est l'un des droits humains le plus fréquemment violé.

Ainsi que les cas présentés dans cette publication le démontrent, les auteurs des violations - gouvernements nationaux du Nord et du Sud, organisations supranationales et sociétés privées - peuvent être clairement identifiés comme responsables.

Cette brochure est le fruit du travail du Réseau d'information et d'action pour le droit à l'alimentation - FIAN International.



# FIAN

## 25 ans de soutien à la lutte pour le droit à l'alimentation

Il y a 25 ans, FIAN International a fait ses premiers pas dans la défense du droit fondamental de toute personne à un accès permanent et sans restriction à une nourriture adéquate, nutritive et culturellement appropriée qui permette de vivre dignement.

Le mandat de FIAN a toujours été centré sur le soutien à la lutte des individus qui se battent contre des pratiques injustes et tyranniques qui les empêchent de se nourrir et de nourrir leurs familles. La stratégie de l'organisation reflète cette vision à long terme. « **Notre objectif est de parvenir à des solutions concrètes qui consistent en des changements politiques réels pour assurer l'accès des populations aux ressources dont elles ont besoin pour se nourrir aujourd'hui et à l'avenir** », déclare le Secrétaire général de FIAN Flavio Valente.

Afin de soutenir celles et ceux qui luttent pour la réalisation du droit à l'alimentation, FIAN dénonce avec rigueur les violations des droits humains et aide des individus et des communautés à renforcer leurs capacités pour défendre leurs droits contre des gouvernements et des entreprises complices.

Initiative d'un groupe d'activistes engagés, FIAN est la seule organisation de droits humains qui se consacre exclusivement à la promotion du droit à l'alimentation. « **Nous avons été des pionniers dans la défense des droits économiques, sociaux et culturels en tant que droits de l'Homme, alors qu'à l'époque la plupart des autres organisations de droits humains limitaient leur travail aux droits civils et politiques** », rappelle Rolf Künemann, l'un des fondateurs.

Au cours des 25 dernières années, FIAN International s'est développé et est passé d'un sous-sol faisant office de siège de l'organisation à un réseau de bureaux nationaux dans 18 pays, tant au Nord qu'au Sud. Les membres de FIAN dans le monde entier unissent leurs efforts pour dénoncer des violations du droit à l'alimentation.

En 1989, FIAN a été doté d'un statut consultatif auprès des Nations Unies. Ce statut a permis à l'organisation d'influencer le système de protection des droits humains au profit de groupes vulnérables, dont des paysans et paysannes, des sans terres et des femmes.



Photo: UN / Jean-Marc Ferré



En 1999, FIAN a contribué à l'élaboration de l'Observation générale N° 12 sur le droit à l'alimentation qui est aujourd'hui l'interprétation juridique du droit à l'alimentation qui fait le plus autorité en droit international. L'organisation a également joué un rôle clé dans le processus d'adoption par les États membres de la FAO des Directives volontaires sur le droit à l'alimentation en 2004 et dans l'adoption du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Pour parvenir à ces réussites, FIAN a étroitement travaillé en réseau avec d'autres organisations non gouvernementales (ONG) et mouvements sociaux, et a ainsi étendu les marges de manœuvre de la société civile à différents niveaux. Margret Vidar, juriste au sein de la FAO, souligne la contribution de FIAN à la pratique actuelle de la FAO qui met sur pied d'égalité les ONG et les gouvernements : « **Quand j'ai rejoint la FAO en 1996, l'organisation était loin d'être aussi ouverte aux apports des ONG qu'elle ne l'est aujourd'hui et (...)** FIAN a joué un rôle dans ce changement. »

FIAN est également pionnière dans l'ouverture de débats avec d'autres organisations de la société civile sur des questions liées au droit à l'alimentation, en particulier dans le cadre de « L'observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition », une publication annuelle qui traite de sujets délicats tels que la production croissante d'agrocarburants, le phénomène des accaparements de terres et la gouvernance du système alimentaire mondial.

Pour Jean Ziegler, vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, l'Observatoire « **donne une voix aux millions de personnes qui luttent quotidiennement pour nourrir leur famille dignement** ».

Tout comme la faim a des facettes très différentes, la lutte pour le droit à l'alimentation présente de multiples dimensions. Selon Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, « **FIAN fait beaucoup plus que combattre la faim. Etre en mesure de se nourrir est un droit humain** ».



## LE DROIT À UNE NOURRITURE ADÉQUATE

« Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer. » --Observation générale N° 12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (1999).

En collaboration avec d'autres, FIAN s'engage à intervenir dans les processus décisionnels qui affectent la réalisation du droit à l'alimentation des individus. Pour ce faire, FIAN cherche à influencer les acteurs qui sont puissants et à informer les communautés et les individus de leurs droits.

En attirant l'attention internationale sur les violations de ces droits, FIAN vise à protéger, encourager et contribuer aux efforts de ceux qui revendiquent leur droit à l'alimentation.

Les cas présentés dans cette brochure soulignent la diversité des violations : elles vont du manque d'accès à une source d'eau propre et potable à l'échec des gouvernements à mettre en œuvre des programmes de sécurité sociale et à faire respecter la législation interdisant l'accaparement de terres, en passant par l'expulsion de terres traditionnelles pour laisser la place à des sociétés minières.



## QUATE.

Ces cas montrent aussi que les individus les plus touchés par la faim et la malnutrition sont souvent les plus vulnérables. Ils sont confrontés à de plus grands risques d'oppression en raison de leur marginalisation fondée sur l'ethnicité, la santé, le genre ou l'âge.

Des gouvernements tant du Nord que du Sud, des organisations supranationales dont la Banque mondiale ainsi que des sociétés privées font partie des acteurs qui violent fréquemment le droit à l'alimentation. Nombre de ces violations sont liées à des injustices systémiques causées par des politiques foncières, commerciales et d'investissement injustes.

Les efforts combinés des victimes de violations et des organisations de soutien telles que FIAN ont contribué à l'avancement voire à la résolution de certains cas. Toutefois, même si un tribunal statue en faveur des victimes ou qu'une politique ardemment attendue est finalement adoptée, le contrôle de la mise œuvre du droit à une nourriture adéquate est indispensable, et ce jusqu'au jour où le rêve d'une ration quotidienne de nourriture et d'une vie en dignité devienne réalité.

**Pour en savoir plus sur les cas présentés ci-après, consultez les documentaires, les photos, les blogs et les rapports sur [www.fian.org](http://www.fian.org).**



## BRÉSIL

### Carburant vs. nourriture – Les Indigènes Guarani-Kaiowa font entendre leur voix

Les Guarani-Kaiowá, un peuple indigène du Mato Grosso do Sul au Brésil, souffrent de problèmes de santé et de problèmes sociaux : malnutrition, alcoolisme et même suicides de jeunes. Cette situation dramatique est la conséquence de leur expulsion de leurs terres ancestrales pour faire place à des monocultures d'agrocarburants, en particulier la canne à sucre destinée à la production d'éthanol.

Les enfants sont les premières victimes de ces violations du droit à l'alimentation. Entre 2005 et 2008, 34 enfants indigènes de moins de cinq ans sont décédés suite à des troubles alimentaires dans le Mato Grosso do Sul ; 600 autres souffraient de malnutrition.

Dans le même temps, le gouvernement brésilien a manqué à son obligation de démarquer les terres indigènes en vertu d'articles de la Constitution qui protègent les droits des Guaranis à la terre et aux ressources naturelles. Ce processus de démarcation constitue une étape formelle essentielle dans le combat juridique mené par les communautés pour réclamer leurs terres. Les propriétaires de plantations se sont opposés à la cartographie des sites

par des anthropologues, en recourant à la violence physique et en intentant des poursuites judiciaires.

FIAN soutient le combat des Guarani depuis maintenant de nombreuses années. Les sections européennes de FIAN ont travaillé sur le cas des Guarani-Kaiowá dans le cadre d'une campagne de sensibilisation de trois ans. C'est dans ce cadre qu'une délégation des Guarani-Kaiowá a voyagé en Allemagne, en Suède, en Norvège et en Belgique. Des volontaires locaux de FIAN ont exprimé leur solidarité en accueillant la délégation, en organisant des événements publics et en facilitant le travail médiatique. Des cinéastes se sont rendus au Brésil pour réaliser un documentaire qui révèle à un large public les conditions de vie terribles des Guarani tout comme les abus perpétrés par les sociétés transnationales de l'agro-industrie qui gèrent les plantations.

Seul un accès sans restriction à leur territoire ancestral garantira le droit des Guarani-Kaiowá à une nourriture adéquate. « C'est notre source de nourriture », déclare le chef de la communauté Carlitos de Paso Pirajú en montrant la terre. « Seule la terre peut nous nourrir. »



# GUATEMALA

Comment l'extraction de l'or peut détruire l'accès à l'eau et violer les droits des peuples indigènes

Au Guatemala, la mine d'or Marlin a un impact extrêmement négatif sur l'accès à la nourriture et à l'eau des communautés indigènes locales. Les activités minières requièrent des quantités considérables d'eau et polluent les réserves aquifères. La présence de métaux lourds toxiques a été identifiée dans des échantillons de sang et d'urine prélevés au sein de la population locale.

Des consultations menées à Sipacapa en 2005 ont montré que plus de 90% de la population s'opposait au projet minier Marlin. En 2010, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones, James Anaya, ainsi qu'un comité d'experts de l'Organisation Internationale du Travail ont déclaré que le gouvernement avait octroyé une licence pour des activités minières sans le consentement libre, préalable et éclairé des communautés touchées.

En mai 2010, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme a imposé la prise de mesures préventives en faveur des membres de 18 communautés indigènes des hauts plateaux de l'Ouest du Guatemala. Ces mesures comprenaient la suspension temporaire des activités de la mine Marlin, menées par la société canadienne Goldcorp.

Des défenseurs de droits de l'Homme, notamment des membres de la communauté, ont été violemment réprimés après avoir ouvertement exprimé

leur opposition à la mine. On a tiré sur la dirigeante du mouvement contre la mine à son domicile le 7 juillet 2010. Les autorités n'ont pas réagi à cet acte criminel brutal pas plus qu'à d'autres.

Depuis 2004, FIAN s'est rendu à plusieurs reprises dans la zone de la mine Marlin, s'est engagé au côté des autorités locales et a appelé au soutien des personnes opposées à la mine. En collaboration avec des groupes de droits de l'Homme et des réseaux internationaux, FIAN a conduit des missions d'enquête et a ainsi renforcé la visibilité internationale du cas.

De concert avec d'autres organisations européennes, FIAN a ouvertement remis en question les politiques des fonds de pension publique scandinaves actionnaires de Goldcorp. Tant la Norvège que la Suède ont des obligations en vertu de traités internationaux des droits de l'Homme et doivent donc s'assurer que les fonds de pension étatiques n'investissent pas dans des entreprises impliquées dans des violations de droits humains.

Dans un rapport d'août 2011 résumant les résultats d'une mission au Guatemala, FIAN et ses partenaires demandent à l'État guatémaltèque de mettre en œuvre les mesures préventives imposées par la Cour interaméricaine, de protéger les défenseurs de droits de l'Homme des menaces et des actes criminels et de garantir le droit à l'eau.



# PHILIPPINES

## La lutte pour la réforme agraire, essentielle pour la réalisation du droit à l'alimentation

Aux Philippines, de nombreux paysans n'ont pas accès à la terre et travaillent comme ouvriers agricoles ou métayers malgré l'existence d'un programme national de réforme agraire (CARP - Comprehensive Agrarian Reform Program).

Ce programme initié en 1988 prévoit que les propriétés agricoles privées de plus de cinq hectares soient distribuées aux paysans sans terre. En dépit de l'interdiction du métayage prévue par le CARP, 300 cultivateurs de noix de coco travaillent comme métayers dans l'hacienda Matias, d'une superficie de 1 716 hectares située dans la péninsule Bondoc et ils sont obligés de donner plus de 70 % de leurs récoltes au propriétaire. L'exploitation dont sont victimes ces fermiers est la cause de la pauvreté des familles et de la violation de leur droit à l'alimentation.

En 2004, les communautés affectées se sont mobilisées et ont réclamé au gouvernement philippin la redistribution des terres. En réponse, le Ministère de la réforme agraire a lancé le programme de redistribution, par l'envoi d'une notification au propriétaire et l'ouverture d'une enquête de propriété. Le propriétaire ne tient aucunement compte de cette directive et il a engagé des gens pour menacer et expulser les paysans, dont un a été gravement blessé. Des accusations criminelles

contre plusieurs paysans ont été déposées, ce qui a conduit à leur emprisonnement.

En 2004, FIAN Philippines a lancé des programmes d'éducation communautaire sur le droit à l'alimentation, incluant la mise en œuvre de programmes de réforme agraire. Dans le même temps, FIAN a continué de faire pression sur le gouvernement à différents niveaux afin de réaliser le droit à l'alimentation des victimes. Ces activités ont été renforcées par des initiatives d'ONG locales et de campagnes de lettres lancées par FIAN International. FIAN a également traité de ce cas dans un rapport parallèle soumis aux Nations Unies.

En mars 2010, malgré la résistance des grands propriétaires, neuf paysans expulsés ont été réinstallés par le gouvernement après que le Ministère de la réforme agraire eût reconnu que leur expulsion était illégale. L'enquête de propriété dans l'hacienda Matias a repris. FIAN Philippines suivra ce cas jusqu'à ce que le processus de distribution soit achevé.



## CAMBODGE « Non » à l'accaparement de terres – des gestionnaires de fonds d'investissement allemands tenus responsables

Le travail de FIAN Allemagne sur des cas d'accaparement de terres au Cambodge montre comment une enquête approfondie sur des violations de droits humains peut attirer une couverture médiatique et influencer le comportement de grandes sociétés.

Les terres arables et l'infrastructure agricole sont désormais considérées comme une opportunité d'investissement intéressante tant pour les individus que pour les institutions. L'émergence d'exploitations agricoles offshore suite à la crise alimentaire et la course aux agrocarburants expliquent en grande partie les investissements fonciers à l'étranger. Une conséquence fréquente de cette activité, mieux connue sous le nom d'« accaparement de terres », est le déplacement des communautés locales.

Le Cambodge constitue une cible de premier choix pour les accapareurs de terres. Pendant des générations, dans ce pays essentiellement rural, les paysans ont mené un style de vie traditionnel basé sur la culture de fruits et de riz et les produits de la forêt. En 2006, des bulldozers ont mis fin à cette tranquillité dans la province de Koh Kong, en privant les communautés locales de leur terre

et de leurs ressources naturelles indispensables à la satisfaction de leur droit à l'alimentation pour laisser la place à des plantations de canne à sucre. La société thaïlandaise Khon Kaen Sugar Industry, fabricant et distributeur de sucre et de mélasse et grand producteur d'éthanol, est l'un des investisseurs. Avec l'appui de partenaires du Cambodge et de Taiwan, Khon Kaen a acquis au Cambodge une concession de 19 100 ha pour une durée de 90 ans dans le but de produire du sucre destiné à l'Union européenne.

En réaction à l'expulsion forcée des villageois du district de Sre Ambel, FIAN Allemagne et d'autres organisations de la société civile ont révélé des liens entre Khon Kaen et une banque d'investissements allemande. DWS Investment, gestionnaire de fonds de la Deutsche Bank Group, a investi au moins 270 millions d'euros dans des sociétés acquérant directement des terres agricoles. Au moins trois millions d'hectares de terres agricoles appartiennent à ces sociétés en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Suite à une large couverture médiatique, notamment un reportage diffusé à une heure de grande écoute à la télévision allemande, DWS s'est débarrassée de ses parts dans Khon Kaen Sugar Industry.



# INDIE

## L'accès à l'eau garanti – une campagne de cartes postales influence le gouvernement indien

L'accès à l'eau potable est une précondition indispensable pour le droit à l'alimentation. Pendant plusieurs années, les 300 habitants du village de Ghanshpur dans le district de Rae Bareilly de l'Etat de Uttar Pradesh ont lutté pour un accès à l'eau potable.

Le puits du village, qui aurait dû fournir de l'eau propre aux villageois, avait été pollué. La consommation de l'eau jaunâtre et salée avait entraîné des infections de la peau, des vers solitaires et de la diarrhée. Les villageois avaient dès lors été obligés de parcourir de longues distances jusqu'au village le plus proche pour avoir de l'eau. Ces trajets de trois heures ont eu un impact négatif sur le travail domestique et agricole, ainsi que sur l'éducation des enfants.

En 2009, FIAN Norvège a lancé une campagne de cartes postales exigeant l'accès à de l'eau propre pour les habitants de Ghanshpur. Des centaines de citoyens norvégiens ont participé à la campagne 'Octobre bleu' pour le droit à l'eau.

Peu après, dans le cadre d'une mission d'enquête internationale en Inde, des représentants de FIAN Norvège et FIAN Uttar Pradesh ont personnellement remis les cartes postales signées au directeur du Bureau de l'eau d'Uttar Pradesh, M. Srivastava. Celui-ci a immédiatement ordonné d'examiner l'eau et, suite à cela, il a fait construire un puits d'une profondeur de près de 300 mètres, qui fournit actuellement de l'eau exempte de contaminants qui peut être utilisée pour l'agriculture, la cuisine et la consommation.

FIAN continue de suivre ce cas pour s'assurer que le Bureau de l'eau d'Uttar Pradesh continue à fournir de l'eau propre.

M. Hemraj, agriculteur de 70 ans et leader de la communauté, a exprimé sa joie. « **Nous avons enfin de l'eau potable et mes petits-enfants ne souffriront pas. Merci à FIAN et à tous ceux qui nous ont soutenus pendant notre longue lutte.** »



## COLOMBIE

### Un succès pour une communauté paysanne devant la Cour constitutionnelle colombienne

La décision de la Cour constitutionnelle en faveur des 123 familles expulsées de la zone rurale de Las Pavas dans le canton de Buenos Aires en Colombie signifie une grande victoire pour la communauté dans sa lutte pour le droit à se nourrir.

Expulsée par la police en 2009 à la demande de deux sociétés de production d'huile de palme, la communauté de Las Pavas, qui cultivait ces terres inoccupées depuis 1997, n'a depuis cessé de se battre. Dépouillées de tout autre moyen de subsistance, les familles ont entrepris de nombreuses démarches afin de formaliser leur droit de possession de ces terres.

À plusieurs reprises, la communauté a été victime d'actes criminels et de harcèlement, notamment d'expulsions forcées, d'attaques de groupes paramilitaires ainsi que de destruction de récoltes et de nourriture. En réaction, les familles ont formé l'Association des Paysans de Buenos Aires (ASOCAB) et présenté des recours pour exiger l'annulation de la décision de justice qui avait conduit à leur expulsion en 2009.

FIAN et de nombreuses organisations colombiennes ont soutenu les familles de Las Pavas dans leur combat. FIAN a lancé deux actions urgentes suite auxquelles ses membres de par le monde ont

demandé au président colombien de prendre les mesures nécessaires pour que le droit de possession de la terre soit accordé aux familles. En 2009, FIAN, de concert avec d'autres organisations, a envoyé une lettre d'Amicus Curiae au juge en charge de l'affaire, lui fournissant des informations pour aider le tribunal dans sa prise de décision.

Enfin, en mai 2011, la Cour constitutionnelle colombienne a estimé que les actions menant à l'expulsion forcée des familles de Las Pavas avaient été illégales, et elle a ordonné une réévaluation de la question de la possession des terres. Pour autant que la réévaluation soit menée conformément à la loi, la communauté paysanne pourra obtenir le droit à la terre. Dès lors, le droit à se nourrir sera garanti.

Le leader de la communauté Las Pavas, Misael Payares Guerrero, reconnaît le rôle de FIAN et des autres supporters : « Nous avons besoin du soutien international pour défendre nos droits parce que nous voulons un mode de vie dans lequel le respect tant des individus que de la nature ait la priorité ».



# OUGANDA

Les expulsés se battent pour l'accès à la justice et à la terre

En août 2001, sur ordre du gouvernement, l'armée ougandaise a expulsé plus de 2000 personnes de leurs maisons et de leurs terres dans le district Mubende en Ouganda pour donner ces terres en location à la Kaweri Coffee Plantation, une filiale de la compagnie allemande de production de café Neumann Kaffee Gruppe.

Elias Mbabazi, âgé de 62 ans, se souvient : « Le jour de l'expulsion j'étais chez moi. Les soldats ont littéralement pris d'assaut nos terres, tiré des coups de feu en l'air et nous ont chassés. Ensuite, ils ont détruit la maison dans laquelle je vivais depuis 17 ans. Nous nous sommes réfugiés dans la forêt la plus proche. Notre bétail s'est enfui et nos terres agricoles ont été détruites. Deux de mes enfants sont morts des suites de l'expulsion. »

Pendant plus de 10 ans, les autorités ougandaises et la Neumann Kaffee Gruppe ont fait entrave aux procédures judiciaires et évité de participer à des négociations visant à parvenir à un accord à l'amiable dans le but d'indemniser les personnes déplacées.

Depuis 2002, FIAN soutient le combat de la communauté Mubende, en demandant que l'Etat ougandais respecte ses obligations en matière de

droits humains, mais également que l'Allemagne respecte ses obligations extraterritoriales en tant qu'Etat hôte de la Neumann Kaffee Gruppe.

Les activistes de FIAN ont organisé des actions de visibilité pour que le public exerce des pressions sur les principaux responsables. En 2008, une expulsion symbolique sous le slogan « Coffee To Go » (café à emporter) a été mise en scène devant les bureaux Neumann à Hambourg. En 2011, à l'occasion du dixième anniversaire de l'expulsion, des activistes de FIAN ont manifesté et organisé des mises en scène devant les ambassades d'Ouganda de plusieurs pays européens.

FIAN et les personnes expulsées ont introduit une plainte auprès du point de contact de l'OCDE allemand déclarant que Neumann violait les directives de l'OCDE sur les sociétés multinationales. En 2011, le cas OCDE a été clôturé sans être résolu. La pression internationale a contribué à la reprise des procédures judiciaires devant les tribunaux ougandais. Malgré cela, dix ans après l'expulsion, les responsables n'ont pas encore été punis. Tant qu'il n'aura pas été mis fin à l'impunité, FIAN soutiendra les personnes expulsées dans leur combat pour la justice.



# NÉPAL

## L'éducation au droit à une nourriture adéquate aide les femmes atteintes du VIH/SIDA à survivre

Le VIH/SIDA est très présent à Accham, à l'Ouest du Népal. Les personnes qui ont contracté le virus sont généralement des travailleurs migrants qui voyagent en Inde – une pratique répandue étant donné que de nombreuses personnes n'ont que très peu voire pas de terres à cultiver pour se nourrir. Les opportunités d'emploi dans la zone sont rares.

Une fois touchées par la maladie, de nombreuses familles sont obligées de vendre leur terre et d'autres biens pour payer les médicaments et la nourriture. En conséquence, de nombreux ménages ont sombré dans la faim et la malnutrition. Les veuves se retrouvent seules responsables de nourrir leur famille sans le moindre revenu, terre ou possibilité d'emploi. Séro-positives elles-mêmes, elles doivent lutter contre l'affaiblissement de leurs forces et la stigmatisation sociale. Elles sont souvent rejetées par leur famille et privées de leur droit à la propriété.

Des aliments nutritifs et des soins de santé sont indispensables au traitement efficace du VIH/SIDA. Malheureusement, les personnes touchées ont des capacités limitées pour gagner de l'argent pour pouvoir se procurer de la nourriture, ou

pour produire assez pour être autosuffisantes. L'Etat du Népal a l'obligation de garantir le droit à l'alimentation de tous ses citoyens, notamment à l'aide de programmes de sécurité sociale.

FIAN Népal soutient des organisations locales dans l'élaboration, pour les communautés concernées, de programmes d'éducation et de sensibilisation au droit à l'alimentation et aux besoins spécifiques des personnes atteintes du VIH/SIDA. Ces programmes ont notamment conduit à la formation d'un « comité de lutte ». De plus, en réponse à la pression de FIAN et de ses sympathisants, les autorités de Accham ont approuvé la mise en place dans le district d'un fonds de soutien alimentaire pour les victimes du VIH/SIDA. Celui-ci accorde, depuis 2010, 100 roupies népalaises (1 euro) par mois aux femmes célibataires.

Même si ce montant est loin d'être suffisant, cette initiative a encouragé des groupes touchés dans les districts avoisinants à plaider pour une politique similaire et elle a déclenché un lobbying pour l'adoption d'une telle politique au niveau national.

# AGISSEZ DÈS MAINTENANT

Les impacts positifs identifiés dans les cas susmentionnés n'auraient pas été possibles sans la participation des activistes, des membres et des sympathisants de FIAN et d'autres organisations dans le monde qui partagent la même vision.

Le réseau de FIAN International regroupe des individus et des groupes d'Asie, d'Afrique, d'Europe et des Amériques qui unissent leurs forces pour faire du droit à l'alimentation une réalité.

Rejoignez ce réseau mondial afin de lutter contre les violations du droit à l'alimentation et des droits connexes.

## INFORMEZ-VOUS :

- Rendez-vous sur [www.fian.org](http://www.fian.org)
- Inscrivez-vous à la newsletter de FIAN
- Inscrivez-vous à RSS/newsfeeds FIAN
- Devenez un ami de FIAN sur Facebook
- Suivez FIAN sur Twitter

## ENGAGEZ-VOUS :

- Participez aux Actions Urgentes de FIAN
- Devenez membre de FIAN
- Créez un groupe local FIAN près de chez vous

## FAITES UN DON :

En ligne via PayPal:  
<http://www.fian.org/get-involved/donate>

[www.fian.org](http://www.fian.org)





# FIAN DANS LE MONDE

## **Secrétariat de FIAN International**

Willy-Brandt-Platz 5  
69115 Heidelberg  
P.O. Box 10 22 43,  
69012 Heidelberg  
Germany  
Phone: +49-6221-65300-30  
Fax: +49-6221-65300-33  
contact@fian.org  
www.fian.org

## **Secrétariat de FIAN International - Bureau de Genève**

Maison des Associations  
15, Rue des Savoises  
1205 Genève  
Switzerland  
phone: +41-22 328 03 41  
suarez-franco@fian.org  
winter@fian.org

## **SECTIONS FIAN**

### **FIAN Autriche**

Schwarzspanierstraße 15/3/1  
1090 Wien  
Austria  
phone: +43-01- 2350239  
office@fian.at  
www.fian.at

### **FIAN Belgium**

Rue van Elewijck 35  
1050 Bruxelles  
Belgium  
phone: +32-264 084 17  
fian@fian.be  
www.fian.be

### **FIAN Brésil**

Rua 19, N. 35 -  
Ed. Dom Abel-Sala 03  
Centro - CEP74030-090  
Goiania-GO  
Brazil  
phone: +55-62 3092 4611  
fian@fianbrasil.org.br  
www.fianbrasil.org.br

### **FIAN Allemagne**

Briedeler Straße 13  
50969 Köln  
Germany  
phone: +49-221702 0072  
fian@fian.de  
www.fian.de

### **FIAN Ghana**

P.O.Box 2062  
Accra  
Ghana  
phone: +233-244 656632  
mikeanane@yahoo.com

### **FIAN Honduras**

Colonia Tepeyac,  
Boulevard Las Minutas  
Apartamentos Vista  
Hermosa No. 17  
Tegucigalpa  
Honduras  
Mailing address:  
Apdol Postal 5303  
phone: +504-213 9258  
fian@fian.hn  
www.fian.hn

### **FIAN Inde**

Sanjay K. Rai  
7/37 B, (Top Floor), Janpura-B.  
New Delhi-110014  
India  
phone: +91-11 24374437  
fiandelhi@yahoo.co.in  
fianindia@yahoo.com  
www.fian.in

### **FIAN Inde / Andhra Pradesh**

T. Ravi Kumar  
5-20/B Ashoknagar, Kothur  
Khammam-507003  
Andhra Pradesh, India  
phone: +91-986 603 5859  
fianap2003@gmail.com

### **FIAN Indie / Karnataka**

c/o John Bosco y Tulip  
9th Cross, Bhagyanagar  
Belgaum- 590006  
India  
phone: +91-831 248 4491  
fianashraya@sancharnet.in

### **FIAN Inde / Rajasthan**

c/o HEDCON/GRAVIS  
67/145, Pratap Nagar Housing  
Board, Sanganer  
303906 Jaipur, India  
phone: +91-141 279 2994  
rajendra@gravis.org.in

**FIAN Inde / Tamil Nadu**

11P.T. Rajan Road, 5 Street  
Madurai- 625002  
Tamil Nadu, India  
phone: +91-452 422 0353  
fiantn@rediffmail.com

**FIAN Inde / Uttar Pradesh**

c/o Sanjay K. Rai  
A-8, Sarvoday Nagar Indira  
Nagar  
Lucknow- 226016  
Uttar Pradesh, India  
phone: +91-522 234 9556  
fianup@yahoo.com

**FIAN Inde / West Bengal**

c/o IMSE, 195 Jodhpur Park  
Kolkata- 700068  
India  
phone: +91-332 412 8426  
fianwestbengal@vsnl.net  
www.fianwb.org

**FIAN Mexique**

Huatusco 39, Col. Roma Sur,  
Deleg. Cuauhtémoc  
C.P. 06760 México D.F.  
México  
phone: +55-51116256  
fian\_mex@yahoo.com.mx

**FIAN Népal**

P.O.Box 11363  
Kathmandu  
Nepal  
phone: +977-150 11609  
info@fiannepal.org

**FIAN Pays-Bas**

De Wittenstraat 25  
1052 AK Amsterdam  
Netherlands  
phone: +31-6 81243351  
fian@fian-nederland.nl  
www.fian-nederland.nl

**FIAN Norvège**

Kirkegata 5  
0153 Oslo  
Norway  
phone: +47-90138 264  
post@fian.no  
www.fian.no

**FIAN Philippines**

91 Madasalin Street,  
Sikatuna Village  
Quezon City  
Philippines  
phone: +63-237 439 86  
fian.philippines@gmail.com

**FIAN Suède**

Hammarby Allé 93  
12063 Stockholm  
Sweden  
phone: +46-864 393 47  
info@fian.se  
www.fian.se

**FIAN Suisse**

Maison des Associations  
15, Rue des Savoises  
1205 Genève  
Switzerland  
phone: +41-22 328 03 40  
fian@fian-ch.org  
www.fian-ch.org

**COORDINATIONS FIAN****FIAN Burkina Faso**

11BP 963 CMS  
Ouagadougou 11  
Burkina Faso  
phone: +226-707 345 22  
fianburkina@gmail.com

**FIAN Equateur**

La Isla N27-24 y Jose Valentin,  
Sector de Las Casas  
Quito  
Ecuador  
phone: +593-22237622  
info@fianecuador.org.ec  
www.fianecuador.org.ec

**FIAN France**

15 Rue Georges Jacquet  
F-38000 Grenoble  
France  
phone: +33-630 843376  
contact@fian.fr  
www.fian.fr

**FIAN Zambie**

Plot 339, Off Kudu Road  
Kabulonga Extension  
Lusaka  
Zambia  
mobile: +26 -60 966425 784  
anglmwape@yahoo.com

Pour les contacts FIAN dans  
d'autres pays, merci de contacter  
le Secrétariat de FIAN Inter-  
national.

